

---

## Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 18 au 24 juin 2016

### Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 18 au 24 juin 2016

27/06/2016

### Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 18 au 24 juin 2016

*La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.*

#### Saisines :

- **Cons. const., affaire n° 2016-564 QPC du 17 juin 2016** : Code général des impôts, dispositions du 1 de l'article 1731 bis , dans sa rédaction issue de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 portant loi de finances rectificative pour 2012, en tant qu'elles portent sur l'application du b du 1 de l'article 1728 du Code général des impôts ;
- **Cons. const., affaire n° 2016-565 QPC du 22 juin 2016** : Code général des collectivités territoriales, article L. 3211-1, dans sa rédaction issue de l'article 2 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

#### Décision rendue et publiée :

- **Cons. const., décision n° 2016-263 L du 16 juin 2016 publiée au Journal officiel du 18 juin 2016** :

« Article 1er. - Les articles 11 et 12 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ont le caractère réglementaire ».

#### Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., décision n° 2016-545 QPC du 24 juin 2016** :

« Article 1er. - Sous les réserves énoncées aux paragraphes 13, 21 et 24, l'article 1729 du Code général des impôts ainsi que les mots "soit qu'il ait volontairement dissimulé une part des sommes sujettes à l'impôt" figurant dans la première phrase du premier alinéa de l'article 1741 du même code dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs sont conformes à la Constitution ».

- **Cons. const., décision n° 2016-546 QPC du 24 juin 2016** :

« Article 1er. - Sous les réserves énoncées aux paragraphes 13, 21 et 24, l'article 1729 du Code général des impôts ainsi que les mots "soit qu'il ait volontairement dissimulé une part des sommes sujettes à l'impôt" figurant dans la première phrase du premier alinéa de l'article 1741 du même code dans sa rédaction résultant de la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012 sont conformes à la Constitution ».

- **Cons. const., décision n° 2016-547 QPC du 24 juin 2016** :

---

« Article 1er. - Le quatrième alinéa de l'article L. 3132-26 du Code du travail et les mots "ou, à Paris, le préfet" figurant au second alinéa du paragraphe III de l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques sont contraires à la Constitution.

*Article 2. - La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées à son paragraphe 10 ».*

## **La Rédaction Législation**

© LexisNexis SA